

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501



Fiche signalétique du 17/5/2023, révision 3

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: PERFECTCLEAN DA 501

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Cleaner (pour usage industriel et professionnel)

Usages déconseillés :

Toutes les utilisations non mentionnées dans les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MECHIM S.r.l.

V.le Volta, 41 - 20090 Cusago (MI) ITALY

tel. +39 02 90 338 1 fax +39 02 90338 251

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sds@mechim.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Osp. Niguarda Ca' Granda – Milano – Piazza Ospedale Maggiore, 3 20162. Tel: 02-66101029

Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII – Bergamo – Piazza OMS, 1, 24127. Tel:

800883300

Azienda Ospedaliera Integrata Verona – Verona – Piazzale Aristide Stefani, 1, 37126. Tel:

800011858

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia – Via S.Maugeri, 10, 27100.

Tel: 0382-24444

CAV Policlinico "Umberto I" – Roma – V.le del Policlinico, 155, CAP: 161. Tel: 06-49978000

CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma – Largo Agostino Gemelli, 8, CAP: 168. Tel: 06-3054343

CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA – Roma – Piazza

Sant'Onofrio, 4, 00165. Tel: 06 68593726

Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze – Largo Brambilla, 3, 50134. Tel:

055-7947819

Az. Osp. Univ. Foggia – Foggia – V.le Luigi Pinto, 1, 71122. Tel: 800183459

Az. Osp. "A. Cardarelli" – Napoli – Via A. Cardarelli, 9, 80131. Tel: 081-5453333

France : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Fiche de Données de Sécurité

PERFECTCLEAN DA 501

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie : éteindre par des moyens d'extinction appropriés (CO2/DUST)-Ne pas utiliser d'eau.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

25% - 30% éthanol; alcool éthylique

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

3% - 5% propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

0.1% - 0.25% Alkyl dimethyl benzyl ammonium chlorure

REACH No.: 01-2119965180-41, CAS: 68424-85-1, EC: 270-325-2



3.2/1B Skin Corr. 1B H314



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.



4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

dose-dependent acute effects: Skin: irritation, burning, corrosion Eyes: irritation, keratitis, corneal damage Oral cavity: Nose: irritation Prime airways: Lung irritation: irritation effets chroniques .

Peau : irritation , sensibilisation, délipidation

Céphalée

Dépression du système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Vêtements standard de lutte contre l'incendie tels qu'un compresseur à l'air libre (EN 137), un ignifuge complet (EN469), des gants ignifuges (EN659) et des bottes de pompiers (OH A29 ou A30)

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Fiche de Données de Sécurité

PERFECTCLEAN DA 501

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
 - 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
 - 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Neutraliser avec de la chaux, du calcaire ou du bicarbonate de sodium. Recueillir le matériau déversé mécaniquement. Laver le sol avec de l'eau après la récolte. Introduire le matériau collecté dans des récipients propres et étiquetés. Si nécessaire, entamer la procédure de remise en état prévue par le décret législatif 152/2006, partie IV, titre V
 - Laver à l'eau abondante.
 - 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.
-

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Advice on general occupational hygiene:
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
 - Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Conserver dans un endroit frais et aéré.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
 - 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière
-

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5
 - ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr
 - MAK - TWA(8h): 960 mg/m3, 500 ppm - STEL: 1920 mg/m3, 1000 ppm
 - OEL - TWA(8h): 1000 mg/m3, 500 ppm - STEL: 1900 mg/m3, 1000 ppm
 - propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

OEL - TWA(8h): 350 mg/m³, 150 ppm - STEL: 600 mg/m³, 250 ppm

MAK - TWA(8h): 500 mg/m³, 200 ppm - STEL: 1000 mg/m³, 400 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

Travailleur professionnel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets aigus locaux

Travailleur professionnel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets systémiques chroniques

Travailleur professionnel: 343 mg/kg - Exposition: 4 - Fréquence: effets systémiques chroniques

Valeurs limites d'exposition PNEC

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 0.72 g/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 580 mg/l -

Remarques: Valore di riferimento per i microorganismi STP

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utilisez des lunettes de sécurité avec protection latérale de type éclaboussures EN166

Protection de la peau:

Protection du corps: des vêtements ou de plastique tablier ou une combinaison résistant aux acides (EN 340-EN13034)

Protection Leg: Bottes résistantes aux produits chimiques.

Protection des mains:

Utilisez des gants de protection qui offrent une protection totale (EN 374 1/2/3), Selon le décret législatif n ° 475/92 de - UNI.

la protection des membres supérieurs. Gants:

- Téflon (épaisseur de 0,5 mm, le temps de perméabilité > 71 heures)
- Caoutchouc (épaisseur de 0,5 mm, le temps de perméabilité > 6 heures)
- Néoprène (épaisseur de 0,4 mm, temps perméabilité > 6 heures)
- Nitrile (épaisseur de 0,6 mm, temps perméabilité > 6 heures)
- Caoutchouc nitrile + PVC (épaisseur de 0,2 mm, le temps de perméabilité > 8 heures)
- PVC (épaisseur de 0,1 mm, temps perméabilité > 8 heures)
- Viton (épaisseur de 0,1 mm, temps perméabilité > 8 heures)
- Viton néoprène + (épaisseur de 0,2 mm, le temps de perméabilité > 8 heures).

Changer de gants de protection qui ont été utilisés en présence de signes d'usure, de fissures ou de contamination interne

Protection respiratoire:

une protection respiratoire adéquate (EN 143)

Pour certaines opérations lorsque la concentration dans l'air dépasse la TLV est necessaria protection respiratoire: utiliser des masques approuvés EN149 FFP3, EN140 ou EN143:P3

Risques thermiques :

Porter des gants résistant à la chaleur lorsque les risques thermiques

Contrôles de l'exposition environnementale :

Eviter la formation de brouillards / aérosols / poussières

Ne pas manger ou boire lors de la manipulation. Suivre les mesures d'hygiène générales pour l'utilisation de produits chimiques

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	Incolor	--	--
Odeur:	Caratteristico	--	--
Point de fusion/point de congélation:	CA. -10°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	CA. 90°C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 2, H225	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Point éclair:	27 ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Température de décomposition:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
pH :	7	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Totale	--	--
Solubilité dans l'huile :	Parziale	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Pression de vapeur:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--
Densité et/ou densité relative:	CA. 0.945 g/mL	--	--
Densité de vapeur relative:	Non déterminé car considéré comme non pertinent pour la caractérisation du produit.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des mélanges explosifs avec l'air .

Il réagit violemment avec les oxydants forts tels que les perchlorates, du trioxyde de chrome , trinitrometano et le peroxyde d' hydrogène.

Stocké pendant plusieurs mois en présence d'air et de lumière, vous pouvez former des peroxydes instables.

10.4. Conditions à éviter

Fiche de Données de Sécurité

PERFECTCLEAN DA 501

Écoulement ou agitation de la substance peut générer des charges électrostatiques dues à la faible conductivité (Pohanish, 2009).

Chauffage, flammes nues et des étincelles

En l'absence de ventilation. Exposition à l'air. Containers pas correctement fermés.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Les perchlorates, les peroxydes, le peroxyde d'hydrogène, le potassium, le sodium, le chlore, le permanganate ou le chromate, l'acide nitrique, les peroxydes, l'hypochlorite de calcium, des oxydes de chlore, le dioxyde de dipotassium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 7000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris 3400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutané - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 20000 mg/kg - Durée: 3

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris 39 mg/m3 - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif - Remarques: Moderatemente irritante (OECD, 2004)

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité Positif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Positif

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 4396-5500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutané - Espèces: Lapin 12870 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 72600 mg/m3 - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris 27200 mg/m3 - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Positif - Remarques: É scarsamente irritante - (INRS, 2009)

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité Positif - Remarques: (IARC, 1999)

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

Alkyl dimethyl benzyl ammonium chlorure - CAS: 68424-85-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 795 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501

Test: 43 - Voie: cutané - Espèces: Lapin C

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif - Remarques: Provoca gravi lesioni oculari
(Valutazione di cui l'allegato I, CLP 1272/2008/EC

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: 44 - Espèces: cavia Négatif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

éthanol; alcool éthylique - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: CL50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

(Pimephales promelas)- (OECD, 2004)

Point final: CL50 1833 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Crostacei (Artemia salina) - (OECD, 2004)

Point final: CL50 5980 mg/l - Durée h: 4 - Remarques: Crostacei (Paramecium caudatum) - (OECD, 2004)

Point final: NOEC 9.6 mg/l - Durée h: 240 - Remarques: (Ceriodaphnia sp.)- (effetti sulla riproduzione) (OECD, 2004)

Point final: NOEC - Espèces: Algues 280 mg/l - Durée h: 168 - Remarques: (Lemna gibba)- (OECD, 2004).

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: CL50 - Espèces: Algues 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: (Chlorella vulgaris) - (OECD, 2004)

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: CL50 - Espèces: Poissons 1400 mg/l - Remarques: 24-96h - (HSDB, 2015) - (Lepomis macrochirus)

Point final: CL50 - Espèces: Poissons 1400 mg/l - Remarques: 24-96 h; (HSDB, 2015); (Gambusia affinis)

Point final: CL50 - Espèces: invertébrés aquatiques 1400 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Crostacei (Crangon crangon)- (HSDB, 2015; OECD, 1997)

Point final: CL50 - Espèces: invertébrés aquatiques 11500 mg/l - Durée h: 86 - Remarques: Crostacei (Crangon crangon)- (HSDB, 2015)

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 141 mg/l - Durée h: 384

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 30 mg/l - Durée h: 504

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: CL50 2100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pianta terrestre (Lactuca sativa)

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501

Alkyl dimethyl benzyl ammonium chlorure - CAS: 68424-85-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC10 - Espèces: Poissons 0.0025 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.016 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.02 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.85 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: STATICO OECD 203

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.025 mg/l - Remarques: 21 days

Point final: NOEC - Espèces: 33 0.0322 mg/l - Remarques: 28 days

f) Effets dans le traitement des eaux usées:

Point final: EC20 - Espèces: boues activées 5 mg/l - Durée h: 0.5 - Remarques: OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: biodégradable - Remarques: L'alcole etilico è facilmente biodegradabile (BOD20=84%).

Alkyl dimethyl benzyl ammonium chlorure - CAS: 68424-85-1

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: BIODG10 - %: 60 - Remarques: OECD 301 D Closed-Bottle-Test

Biodégradabilité: mech01 - Test: BIODG19 - %: 90

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Bioaccumulable - Remarques: Sulla base del coefficiente di ripartizione n-ottanolo/acqua, l'etanolo ha un basso contenuto di bioaccumulo.

Alkyl dimethyl benzyl ammonium chlorure - CAS: 68424-85-1

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 2.88 - Remarques: OECD 107

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 79 - Remarques: pesce

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Pas mobile - Remarques: Etanolo non è persistente nell'ambiente. Il modello di fugacità (level III) mostra che, rilasciato nell'ambiente si distribuisce principalmente in aria e acqua.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Numéro ONU: 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition:

UN 1170 ETANOLO IN SOLUZIONE (ALCOL ETILICO IN SOLUZIONE),

IMDG-Nom d'expédition: UN 1170 ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3

ADR-Etiquette: 3

IMDG-Classe: 3

Fiche de Données de Sécurité

PERFECTCLEAN DA 501

- 14.4. Groupe d'emballage
ADR-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
IMDG-EMS: F-E,S-D
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (D/E)
Ferroviaire (RID): 3
IMDG-Nom d'expédition: UN 1170 ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

REGLEMENT (CE) NO 648/2004 - CONTIENT:

< 5% agents de surface cationiques, agents de surface amphotères.

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

Fiche de Données de Sécurité PERFECTCLEAN DA 501

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Classification procedure in accordance to the regulation 1272/2008 (CLP).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

Fiche de Données de Sécurité

PERFECTCLEAN DA 501

GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.